

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 février 2018 à 20 H 30

Président : M. CASTELLANI Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs CASTELLANI Jean-Marie, PAIN Pascal, BOILEAU Pierre, BROTEL Rolland, HOWSE Willy, BERNARD Xavier, THOMAZET Fabien, THIEVON Yves, Mmes CHAMBAUD Michèle, VIRY Madeleine, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, BOURDICHON Nelly, PAGE Natacha

Absente excusée : Mme RONJON Pin,

Secrétaire de séance : Mme PAGE Natacha

&.....

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Marie CASTELLANI, Maire, et débute par l'approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2018.

DELIBERATIONS

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA SAS SACPA POUR LA FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SPA n'assure plus le service de fourrière animale depuis le 1er janvier 2018.

Afin de palier à cette fermeture, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer un contrat avec la **SAS SACPA** qui propose des services similaires (service complet de fourrière animale, intervention sur terrain, prise en charge des animaux blessés, récupération et enlèvement des animaux, etc.

Le tarif proposé s'élève à 0.90 € HT par an et par habitant (population INSEE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de la **SAS SACPA**,
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat de prestation de services avec la **SAS SACPA**.

REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS PROGRAMME 2017 - CONVENTION DE MANDAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil départemental de l'Ain a attribué une subvention pour la réhabilitation de 21 installations d'assainissement non collectif sur la commune de Rignieux-le-Franc. La subvention allouée représente 20 % du montant des travaux soit un montant de 29 400 €.

Il fait part à l'assemblée de la proposition de convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage,
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention de mandat avec le Conseil Départemental de l'Ain.

RENOVATION DU POINT LUMINEUX 102 - OUVERTURE DE CREDIT POUR LE PAIEMENT DE DEPENSE AU SIEA

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que l'opération de rénovation du point lumineux 102 est achevée. Cette dernière a été réalisée par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de e-communication de l'Ain, la part restant à la charge de la commune s'élève à **511,76 €**.

Il propose à l'assemblée d'ouvrir un crédit d'un montant de **520,00 €** au compte 2041581 opération **382** pour le paiement de la dépense au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de e-communication de l'Ain. Cette dépense sera reprise au budget communal 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'ouvrir un crédit d'un montant de **520,00 €** pour le paiement de la dépense au Syndicat Intercommunal d'électricité et de e-communication de l'Ain au compte 2041581 opération **382**.
- **AUTORISE** le Maire à liquider et mandater cette dépense.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LE MATERIEL DE DESHERBAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est engagée le 25/10/2016 dans la chartre régionale « Zéro pesticide dans nos villes et villages ».

A ce titre, un plan de désherbage communal a été réalisé afin de mettre en œuvre des méthodes alternatives de désherbage et de gestion de nos espaces verts.

Afin de mettre en pratique ce plan, il convient d'acquérir des matériels (désherbeur thermique, débroussailleuse, brosses acier) .

Il informe le Conseil Municipal que ces achats peuvent faire l'objet d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour ces acquisitions,
- **VALIDE** le plan de financement joint,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

MISE EN LOCATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL DE TYPE T3 SITUE « 65B PLACE DE LA FONTAINE » à RIGNIEUX-LE-FRANC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'opération de réaménagement de l'étage de l'ancienne école primaire en logements est achevée. Il y a lieu de fixer le montant du loyer et de la caution de l'appartement communal de type T3 situé : «**65B place de la fontaine** » à Rignieux le Franc. Il propose un montant de **550,00 €** pour le loyer mensuel de cet appartement et une caution égale à un mois de loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant du loyer pour l'appartement type T3 situé «**65B place de la Fontaine** » à Rignieux-le-Franc à **550,00 €**. Le loyer mensuel est payable d'avance,
- **DETERMINE** le montant de la caution qui est égale à un mois de Loyer,
- **DECIDE** qu'un bail sera établi pour chaque changement de locataire,
- **DONNE** les pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents s'y rapportant notamment pour la signature du bail,

MISE EN LOCATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL DE TYPE T4 BIS SITUE « 65C PLACE DE LA FONTAINE » à RIGNIEUX-LE-FRANC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'opération de réaménagement de l'étage de l'ancienne école primaire en logements est achevée. Il y a lieu de fixer le montant du loyer et de la caution de l'appartement communal de type T4 BIS situé : «65C place de la fontaine » à Rignieux le Franc. Il propose un montant de **800,00 €** pour le loyer mensuel de cet appartement et une caution égale à un mois de loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant du loyer pour l'appartement type T4 BIS situé «65C place de la Fontaine » à Rignieux-le-Franc à **800,00 €**. Le loyer mensuel est payable d'avance,
- **DETERMINE** le montant de la caution qui est égale à un mois de Loyer,
- **DECIDE** qu'un bail sera établi pour chaque changement de locataire,
- **DONNE** les pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents s'y rapportant notamment pour la signature du bail.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

- **Convention bibliothèque** : M. Le Maire a conclu avec le Conseil Départemental de l'AIN une convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale. Le coût de la subvention allouée à la bibliothèque municipale s'élève à 0,50 € par habitant
- **Marché de Travaux de réaménagement de l'étage de l'ancienne école primaire en logements** - Monsieur le Maire a signé des avenants suivants pour ce marché :
 - **MENAND** : lot n°1 Avenant n°1 d'un montant de **7 395,00 € HT** et avenant n°2 de **- 2 195,00 € HT**,
 - **BEAL** : Lot n° 2 - Avenant N°1 d'un montant de **863,60 € HT**,
 - **MARGUIN** : Lot n°6 - Avenant n°1 d'un montant de **1 846 ,60 € HT** et avenant n°2 d'un montant de **1952.70 € HT**
 - GPR** : Lot n°3 - Avenant n°1 d'un montant de **1 782,00 € HT**

Le montant total du marché de travaux s'élève à **158 236,18 € HT**

QUESTIONS DIVERSES

- **Employés communaux** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recrutement d'un nouvel agent au sein des services techniques de la commune est actuellement en cours pour palier au départ de M. Valentin HAMIEZ. Suite à l'annonce parue à pôle emploi, la commune a reçu 15 candidatures. Trois personnes ont été sélectionnées pour un entretien qui se tiendra le mardi 27 février.
- **Matinée propreté** : Pour 2018, le conseil municipal a programmé la matinée propreté pour le 24 mars 2018. Espérant rencontrer plus de succès qu'en 2017, cette dernière avait été annulée faute de participants.
- **LE BAR'ON – M. DUTARTRE** : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de M. DUTARTRE qui émet le souhait d'organiser un marché sur la place de la fontaine le samedi matin. Ce dernier se chargerait de contacter des commerçants ambulants. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à sa demande.

- **Demande de subvention pour un habitant de la commune** : M. CASTELLANI informe le Conseil Municipal qu'un enfant du village doit participer à des championnats de France de Karaté à LILLE et que ses parents sollicitent l'aide de la commune pour financer ce déplacement. Devant cette demande, le Conseil Municipal demande de plus amples informations notamment sur le cout pour pouvoir se positionner.

- **Concours Logo** : M. CASTELLANI rappelle à l'assemblée qu'un concours est en cours auprès des habitants de la commune pour la réalisation du logo communal. Il fait part des propositions déjà réceptionnées en mairie qui seront examinées par la commission communication. Par la suite, le Conseil Municipal validera le logo final.

- **Restauration des archives communales** : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la restauration des archives communales a été confiée à Mme Malaurie AULIAC. Les anciens registres d'arrêtés et de délibérations ont été restaurés, il reste ceux de l'Etat Civil.

